



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE de la SPL « I. D. 83 »
Du Mardi 20 avril 2021**

Rapport d'activité de l'exercice 2020 et plan d'actions 2021

En vertu de l'article 30-1 des statuts de la SPL « ID83 », et conformément à l'article L 225-100 du Code du Commerce modifié par la loi n°2012-387, le Conseil d'Administration présente à l'Assemblée Générale Ordinaire, son rapport ainsi que les comptes annuels accompagnés du rapport de gestion y afférent.

L'Assemblée Générale Ordinaire est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice.

Le rapport d'activité de la Société sera présenté par le Directeur Général - délibération n° 1.

Le rapport et bilan des comptes annuels sera présenté par le représentant de la Société SEMAPHORES - délibération n° 2.

Le Commissaire aux comptes interviendra enfin pour présenter son rapport sur les comptes annuels et son rapport spécial sur les conventions - délibération n° 3.

Le rapport d'activité 2020 de la SPL évoquera les points suivants :

- 1) Etat de l'actionnariat
- 2) Etat de la gouvernance en 2020
- 3) Activité de la société en 2020
- 4) Examen des objectifs du plan d'actions 2021

1) ETAT DE L'ACTIONNARIAT

La Société Publique Locale « ID83 » dispose d'un capital social de 151 200 euros correspondant à la valeur nominale de 756 actions de 200 euros chacune. Lesdites actions sont intégralement souscrites et libérées par les 96 collectivités actionnaires.

Les actions sont nominatives et indivisibles à l'égard de la société. Elles donnent lieu à une inscription à un compte ouvert par la Société Publique Locale au nom de l'actionnaire dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Pour siéger au Conseil d'Administration de la société, chaque actionnaire doit posséder au moins 42 actions (756 divisé par 18).

Depuis plusieurs exercices, le Conseil d'Administration avait envisagé la modification des statuts de la société, afin de faciliter les entrées de nouveaux actionnaires. Après de multiples négociations avec les services du contrôle de légalité, une nouvelle rédaction, notamment de l'objet social de la SPL sera soumis à délibération de chaque collectivité actionnaire, avant présentation en Assemblée Générale Extraordinaire.

2) ETAT DE LA GOUVERNANCE EN 2020

a) Le Conseil d'Administration

La SPL est administrée par un Conseil d'Administration de 18 membres, composé exclusivement de représentants actionnaires.

Tout actionnaire a droit, au moins, à un représentant au Conseil d'administration. Toutefois, si le nombre maximal de membres ne suffit pas à assurer la représentation directe de toutes les collectivités territoriales ayant une participation réduite au capital, ils sont réunis en Assemblée Spéciale, ce qui est le cas pour la SPL « ID83 ».

La durée du mandat des administrateurs est de 6 ans.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont physiquement présents.

Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration et il rend compte annuellement à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société.

Le Conseil d'Administration était composé de la manière suivante au 1^{er} janvier 2020 :

Membres	Nom	Prénom	Conseil d'Administration
1	DUMONT	Françoise	Représentant du Département du Var
2	LASSOUTANIE	Chantal	Représentant du Département du Var
3	RUCINSKI-BECKER	Marie	Représentant du Département du Var
4	BOURLIN	Sébastien	Représentant du Département du Var
5	QUILICI	Laëtitia	Représentant du Département du Var
6	REYNIER	Louis	Représentant du Département du Var
7	BENEDETTO	Alain	Représentant du Département du Var
8	LAIN	Dominique	Représentant du Département du Var
9	MIMOUNI	Josette	Représentant du Département du Var
10	FORTIAS	Manon	Représentant du Département du Var
11	BERNARDINI	Véronique	Représentant du Département du Var
12	FREYNET	Jacques	Représentant de la commune de Saint-Maximin
13	PELLEGRINO	Paul	Représentant de la commune de Puget-Ville
14	SIMON	Christian	Représentant de la commune de la Crau
15	LONGOUR	Jean-Luc	Représentant de la communauté de communes Cœur du Var
16	CHILINI	Bernard	Représentant de la commune de Figanières
17	MASSON	Robert	Représentant de l'Assemblée Spéciale (Commune de Carqueiranne)
18	POPOT	André	Représentant de l'Assemblée Spéciale (Commune du Muy)

Suite à l'élection municipale ayant eu lieu en mars 2020 certaines modifications du Conseil d'Administration ont été actées par celui-ci dans sa séance du 24/11/2020 :

- *Election d'un nouveau Président en remplacement de M. Christian SIMON, démissionnaire, M. Louis REYNIER, Représentant le Département*
- *M. ASTESIANO Franck, nouveau représentant de la Commune de Puget Ville*
- *M. DRAGONE Jean-Michel, nouveau représentant de la Communauté de Communes de Cœur du Var*
- *M. SIMONETTI Pascal, nouveau représentant de la Commune de Saint Maximin*

Dans sa séance du 05/11/2020, l'Assemblée spéciale a désigné sa nouvelle présidente, à la suite de J.Pierre VEYRAN (qui n'a pas souhaité poursuivre) : Séverine VINCENDEAU, représentante de la Mairie de Bras, et ses deux représentants au Conseil d'administration en remplacement de Mrs MASSON et POPOT. Il s'agit de Mrs JM Constans, Représentant la Commune de TOURVES et de JC VEGA, Représentant la Commune du PRADET.

Les membres du Conseil d'Administration au 24/11/2020 :

Membres	Nom	Prénom	Conseil d'Administration
1	DUMONT	Françoise	Représentant du Département du Var
2	LASSOUTANIE	Chantal	Représentant du Département du Var
3	RUCINSKI-BECKER	Marie	Représentant du Département du Var
4	BOURLIN	Sébastien	Représentant du Département du Var
5	QUILICI	Laëtitia	Représentant du Département du Var
6	REYNIER	Louis	Représentant du Département du Var
7	BENEDETTO	Alain	Représentant du Département du Var
8	LAIN	Dominique	Représentant du Département du Var
9	MIMOUNI	Josette	Représentant du Département du Var
10	FORTIAS	Manon	Représentant du Département du Var
11	BERNARDINI	Véronique	Représentant du Département du Var
12	SIMONETTI	Pascal	Représentant de la commune de Saint-Maximin
13	ASTESIANO	Franck	Représentant de la commune de Puget-Ville
14	SIMON	Christian	Représentant de la commune de la Crau
15	DRAGONE	Jean-Michel	Représentant de la communauté de communes Cœur du Var
16	CHILINI	Bernard	Représentant de la commune de Figanières
17	CONSTANS	Jean-Michel	Représentant de l'Assemblée Spéciale (Commune de Tourves)
18	VEGA	Jean-Claude	Représentant de l'Assemblée Spéciale (Commune du Pradet)

b) La Direction Générale

Monsieur Ange MUSSO est Directeur Général de la Société.

c) Le Bureau

Il est précisé que le Bureau du Conseil d'Administration constitue, en vertu de l'article 6-7 du règlement intérieur et en application de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005, le Comité d'attribution des marchés, compétent pour donner son avis ou attribuer les marchés conclus par la Société. Il est précisé que le Président du Conseil d'Administration ne siège pas au Comité d'attribution des marchés.

Pour information, le Conseil d'Administration du 23 avril 2015 a décidé, à l'unanimité, de désigner les 7 membres du bureau, comme suit :

- Le Président du Conseil d'Administration
- Un représentant du Département du Var
- Le représentant de la commune de Saint-Maximin
- Le représentant de la commune de Puget Ville
- Le représentant de la commune de Montmeyan
- Un administrateur désigné par l'Assemblée Spéciale

- Le Directeur Général

Aucune modification de la composition du bureau n'a été faite en 2020

d) L'Assemblée Spéciale :

Cette instance regroupe les 83 collectivités locales qui ne peuvent disposer d'un poste d'administrateur ne détenant pas un nombre d'actions suffisant (42 actions nécessaires pour être actionnaire). Cette Assemblée se réunit systématiquement avant chaque Conseil d'Administration et l'intégralité des documents communiqués aux administrateurs est également transmise à la totalité des actionnaires.

Chaque membre peut donc procéder à toutes remarques ou suggestions au Conseil d'Administration suivant par l'intermédiaire des deux administrateurs qu'elle a désignés et qui participent au Conseil d'Administration :

- Monsieur JM CONSTANS représentant la commune de TOURVES
- Monsieur JC VEGA représentant la commune du PRADET.

Afin de respecter, dans sa stricte application, le contrôle analogue prévu dans nos statuts, l'Assemblée Spéciale a été systématiquement convoquée avant chaque Conseil d'Administration. Les membres ont disposé des mêmes documents que les administrateurs et ont pu faire part de leurs remarques sur toutes les délibérations.

Ainsi, les collectivités siégeant à l'Assemblée Spéciale ont pu assurer un contrôle sur les instances de la SPL, identique à celui qu'elles exerceraient sur leurs propres services. Ce contrôle permet de pouvoir mettre en œuvre la disposition du « in house ».

Il est à noter qu'en 2021 sera mis en place un nouveau dispositif informatique permettant de renforcer ce contrôle analogue.

3) ACTIVITES DE LA SOCIETE EN 2020 :

Faut-il rappeler que cet exercice a été en tout point particulier pour les collectivités territoriales et par conséquent pour la SPL ID83 en raison de la pandémie qui a affecté l'activité de 2020.

Dès le premier confinement, cette période difficile, nous avons apporté notre soutien en livrant en tout 10.000 masques lavables et 5.000 masques chirurgicaux à nos 21 communes actionnaires, de moins de 1.000 habitants, un masque lavable par habitant et des masques chirurgicaux pour les personnels de chaque collectivité.

La SPL « ID83 » a continué à intervenir auprès des communes et EPCI actionnaires pour leur apporter conseil, accompagnement et assistance dans différents domaines d'action et notamment la réalisation d'études préalables pour le compte de ses actionnaires dans le cadre de missions d'intérêt général. Cette assistance permet, entre autres, aux collectivités :

- De parfaire la réflexion de fond indispensable pour prendre (ou non) la décision de lancer une opération après avoir identifié la totalité des besoins.
- De finaliser la définition de leur projet et des processus de réalisation afin de mettre en œuvre la phase opérationnelle.
- De bénéficier d'une aide dans la gestion des processus de choix des prestataires les mieux adaptés.
- D'être éventuellement accompagnées dans les étapes opérationnelles en amont.

Au cours de l'exercice 2020, la SPL ID83 a lancé 184 études d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Dans l'arrêté des comptes présenté par le comptable, vous trouverez le détail des devis établis en 2020 sur la base d'un tarif horaire forfaitaire de 70 € H.T. Les dépenses sont chiffrées au tarif horaire fourni par les services du Conseil Départemental, dans le cadre de la convention de mise à disposition des agents du département (coût horaire de l'agent + charges).

Cette annexe comprend toutes les missions SPL : les missions en cours, les missions en production stockée, les missions terminées en 2020.

53 opérations ont été facturées lors de cet exercice.

Comme les années précédentes, deux types de missions ont été offertes : les études et l'abonnement.

I. Les Etudes

Deux types d'études sont proposées, soit par l'intermédiaire de la mise à disposition d'agent du département, soit par consultation de l'accord cadre, relancé en 2019.

Ce marché permet d'avoir recours à l'entreprise privée qui assure l'assistance auprès de la collectivité avec appui de la SPL.

Cet accord cadre facilite des études spécifiques sur la base de 10 lots regroupant en grande partie les domaines de compétences des collectivités actionnaires.

Ces deux types d'études ont pu être réalisées grâce au Département, principal actionnaire de la Société 335 heures d'agents ont été effectuées, soit l'équivalent d'0.2 agent à temps plein sur la base de 1 607 Heures annuelles.

Ces heures sont remboursées au Département au tarif horaire de l'agent (charges comprises). Ainsi, la SPL rembourse 11343 en 2020, au titre des dépenses de personnel, réalisant des études, soit un tarif moyen pour une étude : 33 euros/heure, tarif étant stable par rapport à 2019.

II. L'Abonnement

Cet abonnement, fixé à 40 centimes d'euros par habitant, donne à chaque collectivité actionnaire, la possibilité de bénéficier de conseils juridiques, de petites études, de dépannage, réalisés par les services de la SPL (rédaction cahier des charges pour marchés, conseils en ressources humaines, en financement de projet, en montage de dossier...).

A ce titre, des agents de Département ont été mis à disposition pour 36482 euros, représentant 850 heures pour un tarif horaire moyen de 42.92 euros, sur la base d'un agent à 50 % sur l'année.

Ces mises à disposition pour réaliser les études et les demandes dans le cadre de l'abonnement ont donc représenté 1185 heures de travail, correspondant à **0.7 agent à temps complet**.

c'est la personne qui vous a fait l'étude hydraulique

MOYENS INTERNES

La SPL a disposé également, pour réaliser ces prestations, de 3 agents internes à la société :

ANDRE Jean-Pierre	temps partiel :	660 h annuelles
APLINCOURT Philippe	temps complet :	1 607 h
ZUCCARI Jean-Marc	temps partiel :	52 h / mois, soit 624 h/an

Ces agents ont donc réalisé pour la SPL 2 891 h en 2020 pour des prestations directes aux collectivités actionnaires ce qui représentent **1,8 agents à temps complet**.

Enfin, la société dispose d'agents permettant de gérer la structure, tant au niveau administration et technique, qu'en matière de gestion des instances de la société et de sa gouvernance.

Pour cela, elle dispose d'une Responsable Administrative et Financière, d'une Assistante de Direction d'un Chef de projet, mis à disposition par le Département, à hauteur de 30%, d'un directeur général et de son conseiller à mi-temps soit l'équivalent de **3,8 postes**.

Etat global du personnel

Direction et administration	3,8 équivalents temps plein
Etudes (M.A.D. Département)	0,7 équivalents temps plein
Personnel technique SPL	1,8 équivalents temps plein

6,3 équivalents temps plein

Le Conseil d'Administration a donné une autorisation de gestion de la masse salariale à hauteur de 8 équivalents temps plein.

Les objectifs fixés par le Conseil d'Administration ont donc été respectés en matière de masse salariale.

Plan d'Actions pour 2021

En 2021, la Société ID 83 mettra tout en œuvre pour servir le mieux possible ses actionnaires afin de leur offrir un ensemble de prestations en matière d'ingénierie publique, le plus complet.

Grâce à la mise en œuvre d'un nouvel accord cadre et la signature d'une nouvelle convention de mise à disposition entre le Département et ID83, toutes les missions susceptibles d'être sollicitées par les collectivités pourront être honorées.

En 2020 le plan d'actions prévoyait de :

- Offrir un panel juridique d'aides à la passation de marchés : assurances, expropriation, restauration scolaire...
- Offrir un panel juridique pour assister à l'organisation d'un jury de concours de maître d'œuvre.

Ces deux objectifs ont été réalisés.

En 2021, afin de renforcer la mise en œuvre du contrôle analogue, il est prévu la mise en place d'une procédure de pré-validation par les actionnaires des dossiers présentés dans les diverses assemblées (Assemblée Spéciale, Conseil d'Administration, Assemblée Générale).

Le Règlement Général de Protection des Données débuté en 2020 sera poursuivi et terminé en 2021.

En partenariat avec nos partenaires comptable et informatique le système d'information et de contrôle financier des missions sera amélioré.

Envoyé en préfecture le 17/11/2021

Reçu en préfecture le 17/11/2021

Affiché le 17/11/2021



ID : 083-218301380-20211108-20211108002-DE

Il est proposé au Conseil d'Administration de valider le Rapport d'Activités 2020 et le plan d'actions 2021 afin de les présenter en Assemblée Générale Ordinaire pour approbation.